Baromètre Salariés

Région Bourgogne-Franche-Comté

CONTRATS DE TRAVAIL

2022

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un CDI (contrat à durée indéterminée).

Le secteur juridique se distingue par la plus forte proportion (11,1 %) de CDD (contrat à durée déterminée).

Répartition des salariés par secteur et type de contrat de travail (%)

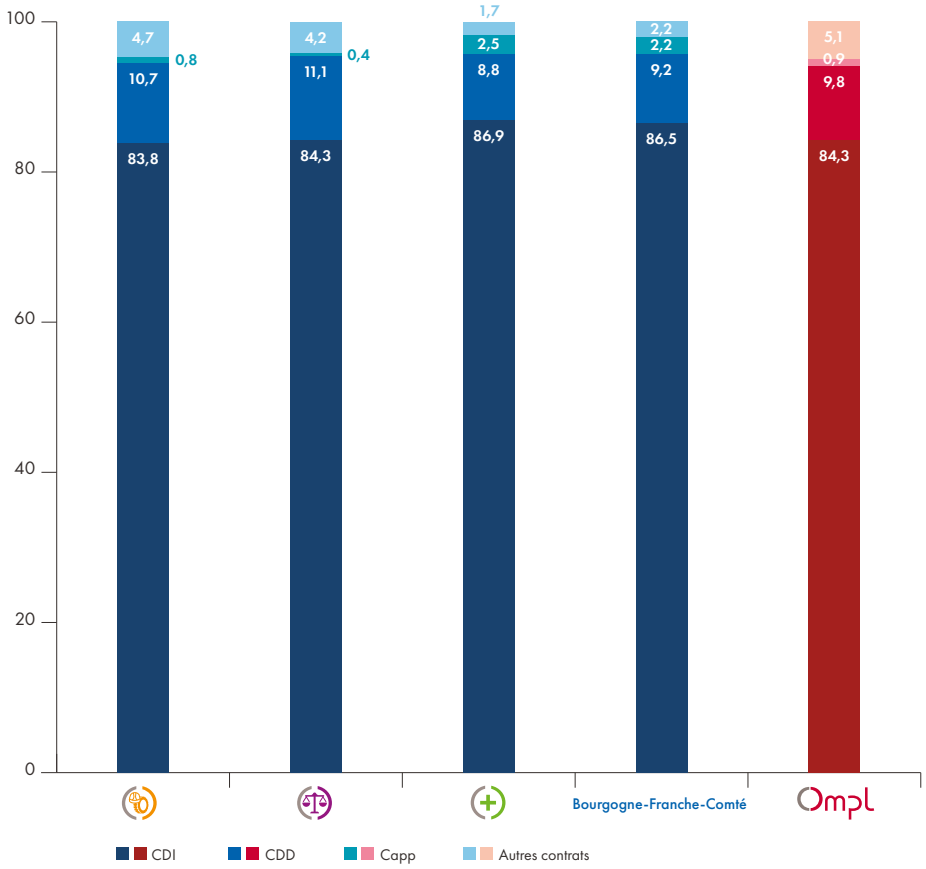

CDI : contrat à durée indéterminée
CDD : contrat à durée déterminée
Capp : contrat d'apprentissage
Autres contrats : contrat de stage rémunéré, contrat aidé, ...

Source : Insee, DADS 2019.

Secteur cadre de vie-technique

- Entreprises d'architecture
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

Secteur juridique

- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé

- Cabinets dentaires libéraux
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cabinets et cliniques vétérinaires

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr
Ompl

CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'expertises en automobile a plus souvent recours au CDI (91,8 %) par rapport à celles des entreprises d'architecture (81,5 %). Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans cette dernière branche.
- Dans le secteur juridique, la branche des cabinets d'avocats se distingue par une utilisation accrue des contrats « autres » (5,3 %). Il s'agit, en général, de stages rémunérés. D'autre part, les branches des offices de commissaires-priseurs judiciaires et société de ventes volontaires et des études d'huissiers de justice recourent plus souvent au CDD (28,8 % et 13,6 % respectivement).
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés dans les branches des cliniques vétérinaires (12,9 %), des laboratoires de biologie médicale (10,7 %) et de la pharmacie d'officine (9,7 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et type de contrat de travail (%)

	CDI	CDD	Capp	Autres contrats
	83,8	**10,7**	**0,8**	**4,7**
	81,5	12,4	1,0	5,0
	91,8	4,6	ND	3,7
	84,3	**11,1**	**0,4**	**4,2**
	87,4	10,9	ND	1,7
	87,9	6,1	0,7	5,3
	66,8	28,8	ND	4,4
	83,7	13,6	ND	2,7
	86,9	**8,8**	**2,5**	**1,7**
	89,6	4,9	nd	5,4
	88,4	10,7	0,4	0,4
	91,4	7,1	0,1	1,4
	83,5	9,7	6,0	0,8
	82,6	12,9	1,2	3,3
Bourgogne-Franche-Comté	**86,5**	**9,2**	**2,2**	**2,2**
Ompl	**84,3**	**9,8**	**0,9**	**5,1**

Source : Insee, DADS 2019

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.